

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Date :** 26 novembre 2020

**Année scolaire :** 2020 / 2021

**Numéro de séance :** 1

**Date de transmission de la convocation aux membres :** 13 novembre 2020

**Première convocation (oui/non) :** OUI

**Seconde convocation (oui/non) :**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

**Président :** M. Éric BOUVERAT, Principal

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle Alberty, enseignante

**Quorum (12) :** 16

**Nombre de présents :** 20

### ORDRE DU JOUR

Règlement de fonctionnement du conseil d'administration 2020-2021.

Installation du conseil et des diverses instances

1 - Vie pédagogique et éducative

- Bilan pédagogique 2019-2020 (examens et orientation)
- Bilan de la rentrée 2020 (dont mise en œuvre des protocoles sanitaires)
- Attribution d'indemnités pour missions particulières
- Programme d'actions 2020-2021

2 - Fonctionnement général

- Délégation de signature du chef d'établissement
- Signature de conventions et de contrats pour l'année scolaire 2020-2021
- Divers tarifs
- Autorisation pour le chef d'établissement d'intenter ou de défendre une action en justice
- Autorisation d'accepter des dons et legs du foyer socio-éducatif

3 - Vie budgétaire et financière

- Budget 2021

4 - Questions diverses

- Prévisions d'effectifs
- Stage 3<sup>e</sup> en entreprise
- Projet d'extension du collège : consultation des parents d'élèves
- Protocole sanitaire

### ANNEXES

- - Règlement Intérieur du CA 2020-2021
- - Composition des commissions
- - Protocole sanitaire national renforcé au 2 novembre 2020
- - Protocole sanitaire du Conseil départemental de la Charente Maritime pour la restauration scolaire
- - Point d'information au 21 novembre 2020
- - Programmes des actions 2020-2021
- - Préparation du budget 2021

**PRÉSENCE AU CONSEIL - Séance du 26 novembre 2020**

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[ 1]	A[ 1]	E[ 1]	Nom - Prénom	P[ 1]	A[ 1]	E[ 1]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	BOUVERAT Eric	X						
	Principal adjoint	LARIONOFF Richard	X						
	Gestionnaire	GUERILLOT David	X						
	C.P.E.	MABILAT Aurélie	X						
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	VILLAIN Stéphane		X	X				
		Mme MARCILLY Sylvie		X					
	Groupement de communes	NASSIVET Marie-Gabrielle	X						
	Commune siège	GILLIUM Muriel	X						
Personnalités Qualifiées		DE BEAUFORT Bruno		X	X				
		LE FEVRE Jean-François		X	X				
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	ALBERTY Isabelle	X						
		PAULETTO Odile	X						
		PERROCHAUD Sandrine		X	X				
		VALLAT Caroline	X						
		CLEMENCEAU David	X						
		BOIROUX Thomas	X						
		PARIS Gilles	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MORERA Christelle	X						
		BOUILLAUD Christine		X	X				
		JEANNEAU Maryvonne		X					
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	KHODJA Gaëlle	X						
		SAF Anne	X						
		QUINONERO Emile			X	BRAMLI Marie			
		GILLIUM Jean-Paul	X						
		VALADE Ingrid	X						
		DULCIRE Fabien	X						
		PUTOIS Cyril	X						
	Élèves	TAILLANDIER Adrien		X					
		BOUDET Basile		X					
		MEROUZE Ilan		X					

Secrétaire de séance : Mme ALBERTY

Ouverture de séance à 18h05 avec 20 membres présents (quorum atteint).

Monsieur BOUVERAT ouvre la séance en félicitant les membres élus pour cette nouvelle année scolaire et note que le renouvellement des membres du CA est fort cette année.

Il présente les excuses de Mme PERROCHAUD, Mme BOUILLAUD, M. DE BEAUFORT, M. LE FEVRE et M. VILLAIN. Mme QUINONERO est suppléée par Mme BRAMLI.

Il ajoute deux points à l'ordre du jour : les prévisions d'effectifs et une information sur le projet d'extension du collège. Il précise également que deux questions diverses, émanant des représentants des professeurs concernant le stage des élèves de troisième en entreprise et la mise en œuvre du protocole sanitaire, ont été portées à sa connaissance dans les délais.

#### **Règlement de fonctionnement du conseil d'administration 2020-2021.**

Le règlement intérieur du CA proposé est adopté à l'unanimité : 20 POUR.

Si les conditions sanitaires imposaient un confinement sans présentiel possible, M. BOUVERAT souligne que cela n'entraînerait pas de modification du règlement intérieur. L'obligation de réunion à distance serait alors mise en œuvre selon les modalités permises.

#### **Installation du conseil et des diverses instances**

L'installation des différentes commissions a été soumise au préalable aux différentes catégories de représentants (parents d'élèves, personnels enseignants et d'éducation, personnels administratifs et techniques, élèves) qui ont fait connaître leurs choix, et ceux-ci sont tous acceptés par le chef d'établissement.

La composition des différentes commissions pour cette année 2020-2021, est jointe en annexe. Le tableau récapitulatif sera joint au PV de la séance.

Il soumet à l'assemblée l'approbation du PV du CA précédent (25 juin 2020), qui ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé dans sa forme.

## **1 - Vie pédagogique et éducative**

### Bilan pédagogique 2019-2020 (examens et orientation)

Monsieur BOUVERAT présente les résultats au DNB 2020 ainsi que les derniers éléments sur l'orientation.

Si les résultats au DNB (admis = 87,4 %, refusés = 12,6 %) sont légèrement en-dessous de la moyenne académique (90 %), ils sont au même niveau qu'en 2019, et de bon niveau puisque non seulement trois quarts des élèves du collège obtiennent une mention, mais un tiers des élèves obtient une mention Très Bien (TB = 31% ; B = 24,5 % ; AB = 18 %).

77,5 % des décisions d'orientation post-3ème concernent la seconde GT contre 66 % au niveau académique.

17 % des décisions d'orientation post-3ème concernent la seconde professionnelle contre 22 % au niveau académique.

5,5% des décisions d'orientation post-3ème concernent le CAP contre 12 % au niveau académique.

Un élève de sixième est redoublant, à la demande des parents et contre l'avis du chef d'établissement, la décision de redoublement ayant été validée en commission d'appel.

Deux élèves de troisième sont redoublants car leurs résultats ne correspondaient pas aux exigences de l'orientation souhaitée. Un élève, redoublant de troisième en septembre 2020, a été orienté en seconde professionnelle à l'issue du tour suivant. Ses deux camarades et leur famille n'ont pas souhaité donner suite aux propositions d'orientation faites en septembre.

### Bilan de la rentrée 2020 (dont mise en œuvre des protocoles sanitaires)

Le constat de cette rentrée 2020 est ensuite présenté aux membres en termes d'effectifs dont le tableau suivant synthétise, hors ULIS, les prévisions de juin et la réalité à ce jour.

	PRÉVISIONS JUIN 2020	EFFECTIF AU 26 NOVEMBRE 2020
6 <sup>e</sup>	172	182
5 <sup>e</sup>	185	174
4 <sup>e</sup>	161	169
3 <sup>e</sup>	138	139
Total	656	664

L'effectif présent à la rentrée de septembre 2020 est supérieur aux prévisions sur deux des quatre niveaux du fait, d'une part, des dérogations acceptées en 6° par la direction académique pour venir au collège et, d'autre part, d'arrivées de familles sur le secteur du collège durant l'été. M. BOUVERAT souligne que les effectifs au 26 novembre 2020, répartis sur 25 divisions, n'ont jusqu'alors jamais été atteints et risquent d'être encore supérieurs en 2021-2020, avec des effets de seuil possibles sur deux niveaux.

S'agissant de la mise en œuvre des protocoles sanitaires, il convient de distinguer la demi-pension et l'établissement.

Concernant la demi-pension, le protocole sanitaire qui s'applique est celui du Conseil départemental (voir annexe). Quinze élèves sont externes et six cents cinquante sont demi-pensionnaires. M. BOUVERAT note que la mise en œuvre du protocole sanitaire permet à ce jour aux élèves de déjeuner sans manquer de cours.

Concernant l'établissement, les choix opérés lors de la mise en œuvre du protocole sanitaire ont été régis par deux priorités : donner aux élèves tous les cours obligatoires et limiter les brassages. Cette dernière priorité a imposé de suspendre toutes les activités facultatives : l'UNSS, la chorale ainsi que les activités proposées par le FSE sur la pause méridienne.

Les cours obligatoires étant amenés à regrouper deux classes distinctes ont été maintenus. Ceci concerne les groupes de science et technologie, les langues vivantes, le latin et la Classe à horaires Aménagés Arts de la Rue (CHAAR).

Mme KHODJA demande s'il n'est pas possible d'organiser l'UNSS par niveau. M. BOUVERAT répond qu'une telle organisation avait été envisagée, mais elle entrerait en contradiction avec le passage par classe à la demi-pension. Les contraintes étant fortes, en concertation avec les professeurs d'EPS, l'UNSS a été à regret suspendue.

M. BOUVERAT précise que l'opération « Devoirs faits » a été maintenue car les devoirs sont obligatoires d'une part. D'autre part, les groupes « Devoirs faits » étant constitués de huit à dix élèves, la distanciation physique peut être respectée et les élèves peuvent être séparés par classe en salle. Il ajoute que l'attribution d'une salle par classe n'a pas été possible : non seulement le collège ne dispose pas d'un nombre suffisant de salles non spécifiques, mais la surveillance des élèves lors de la rotation des professeurs pose des problèmes de sécurité.

Mme MABILAT souligne que les tensions se font de plus en plus sentir entre les enfants et les adultes mais également entre enfants et entre adultes : le contexte sanitaire fait que les élèves ont moins de libertés, le masque peut leur peser.

Mme VALADE demande si ces tensions sont l'occasion d'échanges pendant la vie de classe. Mme PAULETTO répond que c'est le cas, et qu'un des points discutés en vie de classe a notamment été la scission des groupes pendant la récréation, les élèves de cinquième ayant leur récréation dans l'espace situé devant la demi-pension. M. BOUVERAT note que le point le plus sensible dans la mise en œuvre du protocole sanitaire est le respect de la distanciation physique. Voilà pourquoi l'espace récréation a été scindé en deux, et l'accès aux bancs interdit dans la cour, au grand regret des équipes de direction et de vie scolaire. S'en sont suivis des échanges entre M. GILLIUM et Mme MABILAT sur le mal-être de l'équipe de vie scolaire puis entre Mme KHODJA et M. LARIONOFF tout d'abord sur le port du masque par les élèves et les enseignants, puis sur les sanctions qui pourraient découler du non-respect du port dudit masque.

M. BOUVERAT conclut ce point en soulignant qu'un agent supplémentaire a été affecté au collège pour aider à la mise en œuvre du protocole sanitaire. Des enseignants TZR en résidence administrative au collège ont remplacé des enseignants absents pendant la première période mais ce n'est désormais plus possible puisque ces TZR ont désormais une affectation dans d'autres établissements. Un professeur fait cours à distance depuis son domicile. L'ensemble de l'équipe éducative fait des efforts, et il est à noter que les quelques cas de COVID-19 recensés dans

M. l'établissement sont des contaminations intrafamiliales. Aucune contamination ne s'est à ce jour faite au sein du collège.

Mme BRAMLI constate que les contacts rapprochés entre élèves se font plutôt hors de l'établissement et s'interroge sur les moyens d'actions dont dispose le collège face à cette situation. M. BOUVERAT distingue les abords du collège et la distance de cinquante mètres où le port du masque est obligatoire. Il lui est arrivé d'intervenir auprès des élèves et des parents à ce sujet. Si le port du masque n'était pas respecté, il pourrait faire intervenir la gendarmerie, mais cela n'a, à ce jour, pas été nécessaire.

Mme KHODJA demande s'il n'est pas possible de séparer les quatre niveaux au collège. Mme MABILAT répond que ceci augmenterait les sources d'affrontements entre enfants et adultes. M. BOUVERAT ajoute que l'inspection académique avait accepté le fonctionnement hybride pour les niveaux 4° et 3° mais cette solution a été finalement rejetée car elle ne faisait qu'accroître les difficultés.

Mme BRAMLI demande si des élèves ont décroché après le premier confinement. M. BOUVERAT répond que quelques élèves, déjà en mal d'école, ont décroché. Il ajoute que lors du premier confinement, des tablettes ont été prêtées pour compléter l'équipement informatique des familles qui en avaient un besoin criant.

Mme SAF s'informe sur les conclusions de l'évaluation en sixième. M. LARIONOFF souligne que les résultats des élèves sont globalement corrects, en signalant toutefois que les élèves en difficulté le sont malheureusement dans toutes les matières.

Pour compléter ces données de rentrée, des documents, ont été diffusés aux membres du CA : les protocoles sanitaires en œuvre au collège et à la demi-pension et un point d'informations au 21 novembre 2020 (voir annexe).

- Attribution d'indemnités pour missions particulières

Les Indemnités pour Mission Particulière (IMP) sont ensuite abordées. Le collège est doté cette année de 9 IMP ¼. Ces indemnités, proportionnelles à la taille de l'établissement, rémunèrent des personnels pour des missions qui ne sont pas devant élèves. L'enveloppe attribuée au collège contient des IMP fléchées avec précision. C'est le cas des 5 IMP ¼ qui sont soumises au vote ce soir :

- deux IMP sont prévues pour les missions des Référents pour les Usages Pédagogiques du Numériques (RUPN),
- deux IMP sont prévues pour la coordination de l'EPS et de l'AS,
- une IMP est prévue pour la mise en place de la chorale,
- ½ IMP est prévue pour le référent culturel,
- ¼ IMP est prévue pour la mise en place de l'action « Devoirs faits ».

Les personnels qui assumeront ces missions sont : M. BRILAUD et M. LEROY pour le numérique, M. DANDRIEUX et M. BARTHEL pour l'EPS, Mme GUIBERTEAU pour la culture, Mme LEBEAU pour la chorale et Mme MABILAT pour l'action « Devoirs faits ».

Les 3,5 IMP qui n'ont pas encore été attribuées, fléchées pour la coordination des disciplines et des cycles, seront soumises à un CA ultérieur dans l'année. Aucun personnel ne s'est à ce jour proposé pour assumer ces missions.

Mme KHODJA s'interroge sur l'opportunité d'IMP pour l'UNSS qui n'a pas lieu à ce jour. Mmes KHODJA et VALADE demandent si une IMP ne peut être attribuée pour un autre domaine. M. BOUVERAT répond que les IMP sont fléchées et ne peuvent basculer d'un secteur à l'autre. Il ajoute que les charges liées à l'UNSS ne se limitent pas aux heures assurées par les professeurs et concernent le fonctionnement et l'administration de l'association sportive.

Vote pour les 5 IMP ¼ : 17 POUR, 3 ABSTENTIONS.

- Programme d'actions 2020-2021

Mme KHODJA demande dans quelle mesure le FSE participe au financement des actions. M. GUÉRILLOT répond que le FSE fait un don de trois mille euros à l'établissement pour financer diverses actions. Mme BRAMLI s'inquiète que les élèves de cinquième ne soient pas concernés par le programme d'actions. M. BOUVERAT répond que des actions sur la citoyenneté ainsi que sur l'usage d'Internet et des réseaux sociaux sont prévues pour ce niveau. Mme ALBERTY ajoute que la Classe à Horaires Aménagés Arts de la Rue (CHAAR) interviendra tout particulièrement sur ce niveau, afin que les futurs élèves de quatrième qui souhaiteraient candidater pour être inscrits en CHAAR en 2020-2021 le fasse en connaissance de cause.

## 2 - Fonctionnement général

Messieurs BOUVERAT et GUÉRILLOT soumettent au vote :

- Délégation de signature du chef d'établissement pour passation des marchés à Incidence annuelle :

Vote : 20 POUR (unanimité)

pour passation des conventions, contrats et marchés à Incidence pluriannuelle :

Vote : 20 POUR (unanimité)

- Divers tarifs

Remise d'ordre en 2020-2021 pour un élève demi-pensionnaire : 3,02 €

Vote : 20 POUR (unanimité)

- Trois autres autorisations pour le chef d'établissement sont soumises au vote :

\* Autorisation pour le chef d'établissement d'intenter ou de défendre une action en justice.

\* Autorisation de recruter des personnels de droit public

\* Autorisation d'accepter le principe et le versement des dons et legs des associations (FSE et Lion's club)

Vote : 20 POUR (unanimité)

### 3 - Vie budgétaire et financière

19h40 : départ de M. BOIROUX

M. GUERILLOT présente le projet de budget 2021. Il est soumis au vote du CA :

Vote : 19 POUR (unanimité)

### 4 - Questions diverses

- Prévisions d'effectifs

M. BOUVERAT détaille les prévisions d'effectifs – synthétisées dans le tableau ci-dessous – pour 2020-2021, en précisant qu'il s'agit de la proposition du chef d'établissement soumise à la DSDEN17, proposition non validée à ce jour. Les données sont hors ULIS.

NIVEAUX	ÉLÈVES	DIVISIONS	OBSERVATIONS
6°	172	7	Dérogations entrantes incluses
5°	179	6	30 à 35 élèves supplémentaires environ au total
4°	179	6	
3°	167	6	
TOTAL	697	25	Effet de seuil possible sur deux niveaux

Les niveaux 6° et 5° pourraient être des points de vigilance en 2020-2021. En effet, la DSDEN 17 prévoit 160 élèves, M. BOUVERAT 172 dans la mesure où le secteur de Châtelailon est attractif : de nombreuses familles s'y installent durant l'été et des élèves de l'école d'Angoulins obtiennent chaque année des dérogations pour s'inscrire au collège (5 en 2020-2021, par exemple). Par ailleurs, la répartition proposée induit trente élèves par classe en cinquième, ce qui est un effectif élevé. Les échanges entre Mme NASSIVET, Mme VALLADE, M. DULCIRE et M. BOUVERAT font apparaître que des solutions existent pour réduire les effets de seuil mais qu'à ce jour, dans l'attente des prévisions d'effectifs arrêtées début 2021, aucune décision n'est prise.

- Projet d'extension du collège : consultation des parents d'élèves

Le projet d'extension-restructuration du collège, dont le coût est de 1,6 million d'euros, prévoit la construction de quatre salles supplémentaires dans trois ans. Mme HUMBERT, architecte du conseil départemental de la Charente-Maritime, établit un projet en fonction des besoins des utilisateurs. Après consultation des enseignants, il apparaît que des salles de cours sont nécessaires, dont une salle de sciences. La salle des professeurs doit également être repensée, afin de dégager un espace de convivialité, un espace de travail individuel et un espace de travail en équipe. Les élèves seront consultés *via* Pronote. M. BOUVERAT sollicite l'avis des représentants des parents sur les modalités de consultation desdits parents. M. GILLIUM propose de faire des groupes de travail par thème tandis que Mme VALADE s'interroge sur les limites et les impondérables dont il faudra tenir compte. Mme KHODJA propose, une fois les éléments essentiels de la restructuration transmis par M. BOUVERAT, de consulter les parents afin de faire parvenir une synthèse à l'équipe de direction pour le 18 décembre 2020 au plus tôt, au plus tard pour la première quinzaine de janvier 2021, un conseil d'administration dédiée à la restructuration étant prévu en janvier 2021.

20h30 : départ de Mme MOREIRA

- Stage 3° en entreprise

Au vu du contexte sanitaire, la semaine de stage, rendue facultative par décision du ministère de l'Éducation Nationale, semble difficilement pouvoir se dérouler aux dates initialement prévues, à savoir du 14 au 18 décembre 2020. Après divers échanges entre les représentants des parents et les représentants des personnels de l'établissement, M. BOUVERAT propose de reporter les stages à une date ultérieure qui sera définie lors du CA de février portant sur la préparation de rentrée. Si le stage est maintenu, la période probable sera la semaine 14 (du 6 au 9 avril 2021). Cette proposition est soumise au vote.

**Vote : 18 POUR (unanimité)**

- Protocole sanitaire

Mme Pauletto Informe les membres du conseil d'administration qu'une lettre faisant part des difficultés rencontrées dans l'établissement dans la mise en œuvre du protocole sanitaire a été adressée à la rectrice de l'académie de Poitiers. Elle propose d'en transmettre pour information une copie aux représentants des parents d'élèves, qui approuvent cette démarche.

Le principal regrette, au vu du contexte épidémique, de ne pouvoir inviter les administrateurs du collège à partager un moment de convivialité. La séance est levée à 21h05.

La secrétaire de séance  
Isabelle ALBERTY



Le président de séance  
Éric BOUVERAT

